



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL
Séance du 03 AOÛT 2021

Date de la convocation :
29 juillet 2021

Nombre de représentants
en exercice : 7

Nombre de représentants
présents : 7

Dont :
Titulaires : 6
Suppléants : 1

L'an deux mille vingt et un, le 03 août, à vingt heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion du Péricolaire Eclos, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle du conseil municipal de la Commune de Boust, sous la présidence de Monsieur Michel HERGAT

Présents :

Titulaires :

Mme Marie-Caroline DUMAS (*Basse-Rentgen*)
M. Michel HERGAT (*Entrange*)
M. Bertrand MATHIEU (*Escherange*)
Mme Mélanie MULLER (*Evrange*)
M. Daniel DUBUISSON (*Hagen*)
M. Denis BAUR (*Kanfen*)

Suppléants :

M. KREMER Guy (*Boust*)

2 – Adoption du tableau des effectifs

Délibération n° 2021/07

Rapporteur M. Denis BAUR

Par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2021, le préfet de la Moselle a créé le syndicat intercommunal de gestion du périscolaire "ECLOS".

Ce syndicat a pour objet l'organisation et la gestion des activités périscolaires et extrascolaires sur le territoire des communes de Basse-Rentgen, Boust, Entrange, Escherange, Evrange, Hagen et Kanfen à compter du 1er septembre 2021.

Jusqu'à cette date, ces activités ont été confiées par lesdites communes à l'Association "ECLOS", personne morale de droit privé.

La reprise de l'activité d'une entité économique extérieure par une collectivité territoriale entraîne de fait le transfert des salariés dans le cadre de l'article L1224-3 du Code du travail. Les agents exerçant leurs fonctions sur les sites des communes sus mentionnées sont repris par le syndicat en qualité d'agents non titulaires de droit public.

Assistent à la séance :

Mme FRIEDMANN Carine
Directrice
Mme ALCARO F.
*Responsable administrative
et financière*

Secrétaire de séance :

Marie-Caroline DUMAS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Dans ces conditions, le comité syndical est invité à créer les emplois et postes correspondants au personnel transféré pour permettre leur intégration au sein de la nouvelle structure :

Direction :

- 1 Attaché territorial à temps complet pour assurer les fonctions de directrice de l'établissement ;
- 2 animateurs à temps complet pour assurer les fonctions de responsables pédagogiques ;
- 1 Rédacteur à temps complet pour assurer les fonctions de responsable administratif et financier ;
- 2 adjoints administratifs à temps complet.

Nbre de postes	Grades	Fonctions	Temps non complet	Temps complet
1	Attaché territorial	Directrice	/	35 h
2	Animateurs territoriaux	Coordinateurs adjoints	/	35 h
1	Rédacteur territorial	Responsable administratif et financier	/	35 h
2	Adjoint administratifs territoriaux	Secrétaire Assistante-comptable	/	35 h

Site de BASSE-RENTGEN :

- 1 Adjoint d'animation principal 1ère classe à temps non complet pour assurer les fonctions de responsable de site ;
- 1 Adjoint d'animation territorial à temps non complet ;
- 1 Adjoint technique territorial à temps non complet ;
- 2 contrats à durée déterminée dans le cadre d'un parcours emploi compétences à temps non complet ;
- 3 contrats à durée déterminée à temps non complet.

Nbre de postes	Grades	Fonctions	Temps non complet	Temps complet
1	Adjoint d'animation Principal 1ère classe	Responsable du site de Basse-Rentgen	26,654 h/semaine	/
1	Adjoint d'animation	Animateur/Animatrice	19,779 h/semaine	/
1	Adjoint technique	Animatrice - Personnel de cantine	10,217 h/semaine	/
2	Contrats P.E.C.	Animateurs/Animatrices	20,070 et 24,090 h/semaine	/
3	Contrats C.D.D.	Animateurs/Animatrices	16,625 32,342 et 24,406 h/semaine	/

Site de BOUST :

- 1 Adjoint d'animation principal 1ère classe à temps non complet pour assurer les fonctions de responsable de site ;



- 3 Adjoints d'animation territoriaux à temps non complet ;
- 1 Adjoint technique territorial à temps non complet ;
- 2 contrats à durée déterminée dans le cadre d'un parcours emploi compétences et à temps non complet ;

Nbre de postes	Grades	Fonctions	Temps non complet	Temps complet
1	Adjoint d'animation Principal 1ère classe	Responsable du site de Boust	29,425 h/semaine	/
3	Adjoints d'animations	Animateurs/Animatrices	25,173 20,932 et 23,121 h/semaine	/
1	Adjoint technique	Animatrice - Personnel de cantine	5,098 h/semaine	/
2	Contrats P.E.C.	Animateurs/Animatrices	23,121 et 30,702 h/semaine	/

Site de ENTRANGE :

- 1 Adjoint d'animation principal 1ère classe à temps non complet pour assurer les fonctions de responsable de site ;
- 3 Adjoints d'animation territoriaux à temps non complet ;
- 2 contrats à durée déterminée dans le cadre d'un parcours emploi compétences et à temps non complet.

Nbre de postes	Grades	Fonctions	Temps non complet	Temps complet
1	Adjoint d'animation Principal 1ère classe	Responsable du site de Entrange	34,777 h/semaine	/
3	Adjoints d'animations	Animateurs/Animatrices	19,885 19,250 et 10,048h/semaine	/
2	Contrats P.E.C.	Animateurs/Animatrices	28,998 et 24,090 h/semaine	/

Site de ESCHERANGE :

- 1 Adjoint d'animation principal 1ère classe à temps non complet pour assurer les fonctions de responsable de site ;
- 1 Adjoint d'animation territorial à temps non complet ;
- 1 contrat à durée déterminée dans le cadre d'un parcours emploi compétences et à temps non complet ;

Nbre de postes	Grades	Fonctions	Temps non complets	Temps complets
1	Adjoint d'animation Principal 1ère classe	Responsable du site de Escherange	34,417 h/semaine	/
1	Adjoint d'animation	Animateur/Animatrice	29,510 h/semaine	/
1	Contrats P.E.C.	Animateur/Animatrice	20,063 h/semaine	/

Site de KANFEN :

- 1 Adjoint d'animation principal 1ère classe à temps non complet pour assurer les fonctions de responsable de site ;
- 4 Adjoints d'animation territoriaux à temps non complet ;
- 1 Adjoint technique territorial à temps non complet ;
- 2 contrats à durée déterminée dans le cadre d'un parcours emploi compétences et à temps non complet.

Nbre de postes	Grades	Fonctions	Temps non complet	Temps complet
1	Adjoint d'animation Principal 1ère classe	Responsable du site de Kanfen	33,053 h/semaine	/
4	Adjoints d'animations	Animateurs/Animatrices	25,000 6,473 7,002 et 22,106 h/semaine	/
1	Adjoint technique	Animatrice - Personnel de cantine	21,017 h/semaine	/
2	Contrats P.E.C.	Animateurs/Animatrices	22,105 et 27,362 h/semaine	/

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs figurant en annexe 1.

POUR EXTRAIT CONFORME
KANFEN, le 04 août 2021

Le Président

Michel HERGAT

